

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 6 juillet 2020

Affiché le .. juillet 2020

Présents : F.BREUZIN – C. TRICHARD – O. CONTRERAS – D. MONOD – M. JOLLY – D. FERLAY – H. DESTANDAU – V. PASQUIER – P. POILANE – S. BENHAMDINE – JJ. DURANTIN – C. CROTTET – P. GUIZE – G. FLEURY – I. MORETTON-FRAYSSE – A.BERGER

Excusés : M.RIBIER (C.TRICHARD) - C.POUZARGUE (F.BREUZIN) arrivée 21h50 – S. BOIRAL (arrivée 21h03)

Secrétaire de séance : I.MORETTON-FRAYSSE

- **DELIBERATION MODIFICATIVE DU BUDGET COMMUNAL**

L'assemblée délibérante se prononce à l'unanimité, en faveur de la proposition de décision modificative n°1 qui affecte le budget principal M14 pour l'exercice 2020.

L'écriture permet de générer les crédits nécessaires pour imputer les différentes charges exceptionnelles de ce 1^{er} semestre.

- **AMENDES DE POLICE 2020**

Le Conseil municipal décide de solliciter le département du Rhône dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police pour l'exercice 2020 pour concourir au financement du réaménagement de la RD30 du rond-point à la sortie du village en direction de Mornant. Le projet consiste en la création de quatre coussins berlinois, d'un plateau et deux passages piétons. Les travaux devraient débuter ce jeudi 9 juillet 2020. L'ensemble des dépenses est estimé à 54 000 € HT soit 64 800 € TTC.

Cette décision est approuvée à l'unanimité des membres présents.

- **CESSION D'UN TERRAIN NON BATI ROUTE DE RAVEL**

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal de la proposition de la société MAIA immobilier d'acquérir les parcelles F639 et E996 situées route de Ravel, d'une surface de 1797m² pour réaliser un projet de 11 logements dont 4 en PSLA.

Vu l'avis des services des domaines, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le prix de cession à 612 000 € (identique au prix d'acquisition).

Aurélié BERGER ne prend pas part au vote.

- **DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PARTENARIAT TERRITORIAL AVEC LE DEPARTEMENT**

Monsieur le Maire informe le conseil que le projet de requalification du centre bourg est éligible au partenariat territorial avec le Département du Rhône, dans la mesure où il s'inscrit dans une opération prioritaire relevant de la revalorisation du centre bourg.

Cette demande porte sur les deux premières phases du projet dont le cout est estimé à 705 940€ HT. La réalisation de ces deux tranches est prévue début 2021.

La demande de subvention est approuvée à l'unanimité.

- **CONSULTATION DE LA DEMANDE D'ENREGISTREMENT DE LA SOCIETE DUCREUX POUR LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE PLATEFORME LOGISTIQUE SUR LA COMMUNE DE BEAUVALLON**

Arrivée de S.BOIRAL à 21h03.

Madame Orélie CONTRERAS, Adjointe en charge de l'aménagement urbain, habitat et développement urbain, expose le projet d'installation de la société de grossiste alimentaire DUCREUX actuellement basée à Sainte-Consorce, sur la Commune de Beauvallon dans le cadre de l'extension sud de la Z.I des Platières.

Le projet nécessite une consultation dans la mesure où il s'agit d'une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) qui doit permettre d'identifier les risques et incidences environnementales (transports et sécurité, économie).

Après avoir délibéré, le conseil municipal, avec 16 voix POUR, 1 voix CONTRE et 2 abstentions, émet un avis favorable à la demande d'enregistrement d'ICPE formulée par la société DUCREUX en vue de son implantation sur la Commune de BEAUVALLON, mais regrette le manque d'approfondissement de l'étude d'impact trafic sur le RD30, qui devra, pour de futures installations être pris en compte.

- **ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'ACHAT D'ELECTRICITE ET DE SERVICES ASSOCIES**

Monsieur le maire expose au Conseil Municipal que, conformément au code de l'énergie, les tarifs réglementés de vente d'électricité sont supprimés depuis le 1^{er} janvier 2016, pour les sites dont la puissance souscrite est supérieure à 36kVA. Au 1^{er} janvier 2021, seuls les clients domestiques et les clients non domestiques employant moins de 10 personnes seront encore éligibles aux Tarifs Réglementés de Vente (TRV).

Dans ce contexte, il est proposé l'adhésion à un groupement de commande d'achat de l'électricité coordonnée par le SYDER. Cette décision est votée à l'unanimité.

- **ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INTERET GENERAL « CENTRE-VILLAGES » 2019-2021 – MME PEYSSONNEAUX**

Madame Orélie CONTRERAS, présente le Programme d'Intérêt Général auquel adhère la Commune, et le dossier de Mme Marie-Francine PEYSSONNEAUX qui sollicite une aide aux travaux d'adaptation de sa résidence principale.

Considérant que la commune de Saint Laurent d'Agy attribue une aide de 20% du montant des travaux subventionnables, et que cette demande répond aux caractéristiques d'éligibilité définies par la commune, le conseil municipal décide d'attribuer à l'unanimité une subvention de 760€ pour la réalisation de ces travaux.

- **LOCATION DE SALLE : REMBOURSEMENT D'ARRHES SUITE A ANNULATION**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que certaines festivités privées ne peuvent être réalisées en raison des restrictions liées aux mesures sanitaires mises en place depuis l'épidémie de covid-19.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de rembourser les arrhes versées par Mme MILLE, pour la location de la salle d'animation, pour un total de 195 €.

- **FIXATION DES CONDITIONS DE VERSEMENT DE LA PRIME EXCEPTIONNELLE A L'EGARD DES AGENTS AYANT ASSURE LA CONTINUTE DES SERVICES PUBLICS DANS LE CADRE DE L'ETAT D'URGENCE SANITAIRE POUR FAIRE FACE A L'EPIDEMIE DE COVID-19**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal, conformément aux propositions du gouvernement, le versement d'une prime exceptionnelle aux agents qui ont été soumis à un surcroit significatif d'activité, en présentiel ou télétravail, pendant la crise du covid-19.

Le conseil approuve, à l'unanimité le versement de cette prime, exonérée de charges et d'impôts.

- **DESIGNATION DES REPRESENTANTS DANS LES ORGANES DIRIGEANT D'UNE EPL-SPL**

Compte tenu des échéances électorales, il convient de renouveler le mandat des représentants de la Société Publique Locale *Enfance en Pays Mornantais (SPL EPM)* qui a en charge la gestion des espaces jeunes, services périscolaires et centres de loisirs sur l'intercommunalité.

Monsieur le maire désigne Madame Hélène DESTANDAU, conseillère communautaire, afin de représenter la Commune aux différentes instances. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

- **DESIGNATION DE DELEGUES AU SYNDICAT RHODANIEN DE DEVELOPPEMENT DU CABLE**

A l'unanimité, Messieurs Gilles FLEURY (titulaire) et Jean-Jacques DURANTIN (suppléant) sont désignés pour représenter la commune lors des commissions du Syndicat Rhodanien de Développement du Câble.

- **DESIGNATION DES DELEGUES A LA SOCIETE CENTRALES VILLAGEOISES DU PAYS MORNANTAIS (CVPM)**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la Commune est actionnaire des Centrales Villageoises du Pays Mornantais (CVPM) dont l'objet est l'installation et l'exploitation de centrales de production d'énergie renouvelable ainsi que le développement et la promotion des énergies renouvelables mais aussi des économies d'énergie.

Messieurs Vincent PASQUIER (titulaire) et Gilles FLEURY (suppléant) sont désignés à l'unanimité par le Conseil municipal pour les représenter.

- **PROPOSITION DE COMPOSITION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPORTS DIRECTS (CCID)**

Arrivée de C. POUZARGUE à 21h56

Monsieur le Maire rappelle les termes de l'article 1650 paragraphe 3 du Code général des Impôts selon lesquels la durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Cette commission sous présidence du Maire, comprend 8 commissaires titulaires et 8 suppléants. Afin de répondre aux directives, Monsieur le Maire soumet une liste de 32 noms (16 titulaires et 16 suppléants) adressée à l'administration fiscale qui décidera de la composition finale de la nouvelle commission.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité, la liste annoncée.

- **QUESTIONS DIVERSES :**

> Groupe scolaire :

- **Travaux groupe scolaire :** La réfection de la toiture de l'école est en cours. Divers travaux de peintures et réfection seront réalisés durant la période d'été.

- **Départ :** Le directeur de l'école élémentaire, Monsieur GAUDOIS, s'est vu remettre la médaille d'honneur de la commune, pour ses 14 années de services au sein du groupe scolaire, lors d'un pot de départ organisé jeudi 2 juillet. Il continuera ses fonctions d'enseignants à l'école élémentaire de Taluyers et sera remplacé par une nouvelle directrice à la rentrée.

- Madame Coralie TRICHARD, Adjointe en charge de la culture, patrimoine, enfance-jeunesse et communication, explique que dans le cadre du **projet label numérique 2020**, l'Etat participe à hauteur de 50% du prix de l'équipement en tableaux numériques dans la limite de 14 000 €.

Des visites ont été réalisées aux écoles de Mornant et Taluyers pour comparer l'offre entre tableaux numériques et vidéoprojecteurs interactifs. L'installation de tableaux numériques a été retenue avec une demande de subvention pour l'équipement des six classes élémentaires.

> Travaux :

-**Réhabilitation maison et granges à la Blancherie :** Les travaux de maçonnerie se poursuivent. Le rehaussement d'une partie du bâtiment est en cours.

- Monsieur le Maire, Orélie CONTRERAS et Denis MONOD, Adjoint à la voirie, réseaux et bâtiments informent de leur rencontre avec l'Agence technique Départementale pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre du **projet centre-bourg**. Un échange concluant.

Une consultation pour un diagnostic amiante est en cours. Le projet de réaménagement devrait être achevé d'ici 3 ans.

> Finances :

- La signature de l'acte de cession du fonds de commerce « Chez Gérald » à la Commune est prévue le 27 juillet prochain.

- Dans le cadre du **projet de la Blancherie**, qui comprend la réalisation de deux logements sociaux classés (Prêt Locatif Aidé d'Intégration), monsieur le Maire informe de la conclusion d'un emprunt avec la Caisse des Dépôts de 250 000 € au taux de 0,3 % sur 40 ans.

- **Emploi saisonnier** : Comme l'an passé, la commune a recruté deux jeunes étudiants dans le cadre des jobs d'été pour l'arrosage et l'aide aux services techniques.

> Manifestations :

- **Fête la musique** : cette année, la fête de la musique, animée par la MJC s'est exceptionnellement tenue le vendredi 3 juillet dans la cour de l'école. Une manifestation qui a eu du succès.

- **Fête d'été** : Fortement impactée par la situation sanitaire cette année, la fête d'été accueillera tout de même la fête foraine habituelle du 25 au 27 juillet.

Le dimanche 26 juillet, le traditionnel pot de la municipalité se tiendra autour de l'étang et sera suivi par un pique nique tiré du sac. Un concours de pétanque, une balade familiale et une buvette tenue par les classes en 0 seront proposés. Un petit concert au Planil se tiendra dans l'après-midi avec un groupe musical local.

- **Le forum des associations et l'accueil des nouveaux arrivants** auront lieu le samedi 5 septembre 2020, à la salle d'animation.

• ACTUALITES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS MORNANTAIS :

- Depuis le 4 juin 2020, le nouveau Président de la Copamo est Mr Renaud PFEFFER qui sera accompagné par 10 vice Présidents, Maires des communes membres.

Monsieur le Maire Fabien BREUZIN, a été élu 3^{ème} vice-président en charge des finances, marchés publics et systèmes d'informations.

Il est également élu Président du syndicat des eaux Millery Mornant (MIMO).

Prochaines séances du Conseil municipal:

- ***Vendredi 10 juillet 2020 à 8h30 : Election des grands électeurs pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2020.***

- ***Lundi 7 septembre 2020 à 20h30.***

La séance est levée à 22h45.